### SEANCE DU 28 MAI 2014

Présents: MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

WATTIEZ L., BRANGERS J-M., MARIR K., CORNELIS A.,

DELFANNE F., Echevins

WILLOCQ W., PATTE C., PORTOGALLO J., SAVINI A.,

DELPOMDOR D., MARICHAL M., PAPANTONIO-CIAVARELLA A.,

MONNIEZ C., WATTIEZ F., NIS R., RASSENEUR M.,

LECOMTE J-C., Conseillers

BILOUET V., Directrice générale

Excusés: BLOIS G., DRUMEL A., HOCHEPIED J., Conseillers

-----

# SEANCE PUBLIQUE

# COMPTE COMMUNAL 2013

## DECIDE PAR 17 OUI ET 1 ABSTENTION

- d'arrêter le compte budgétaire de l'exercice 2013 suivant le tableau repris ci-dessous :

	service	service
	ordinaire	extraordinaire
1. Droits constatés au profit de la commune	17.111.541,17	5.930.538,67
Irrécouvrables à déduire	160.434,68	6.872,17
Total restant des droits à recouvrer	16.951.106,49	5.923.666,50
Engagements de dépenses contractés	14.194.536,52	5.046.549,02
Résultat budgétaire : Positif	2.756.569,97	877.117,48
2. Droits constatés au profit de la commune	17.111.541,17	5.771.298,35
Irrécouvrables à déduire	160.434,68	10,00
Total restant des droits à recouvrer	16.951.106,49	5.771.288,35
Imputations de l'exercice	14.083.075,35	3.056.516,95
Excédent comptable	2.868.031,14	2.867.149,55
3. Engagements de dépenses contractés	14.194.536,52	5.046.549,02
Imputations de l'exercice	14.083.075,35	3.056.516,95
Transferts à reporter à l'exercice	111.461,17	1.990.032,07
suivant		

<sup>-</sup> d'arrêter le compte voirie pour l'exercice 2013 comme mentionné ci-dessous :

service (	ordinaire	service extraordinaire
Recettes	424.735,27	277.500,00
Dépenses	2.574.317,56	315.627,07

# MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2014

# SERVICE ORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	16.832.821,28	14.291.186,98	2.541.634,30
Modification budgétaire	547.988,90	170.523,24	377.465,62
Nouveau résultat	17.380.810,18	14.461.710,26	2.919.099,92

L'ensemble de la modification budgétaire n°1 du service ordinaire est approuvé par 17 oui et 1 abstention.

# SERVICE EXTRAORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après Le budget initial	4.194.685,76	3.887.701,59	306.984,17
Modification budgétaire	882.843,31	675.111,68	207.751,63
Nouveau résultat	5.077.529,07	4.562.813,27	514.715,80

L'ensemble de la modification budgétaire n°1 du service extraordinaire est approuvé par 17 oui et 1 abstention.

# VOIES ET MOYENS ET MODE DE PASSATION DE MARCHES

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'effectuer les achats et travaux mentionnés au tableau ci-dessous et de choisir le mode de passation de marché tel que précisé par article budgétaire dans ce même tableau et d'en fixer les conditions.

Articles	Libellés	Montant	Voies et moyens	Mode de passation des marches
10401/74252	Rachat de photocopieur	1,21	FR : 1,21	Chez Ricoh paiement Valeur résiduelle
10401/74253	Achat de matériel informatique	2.500,00	FR: 4.500,00	PNSP/s/facture art 26§1, 1°a
12401/72160	Aménagement d'un jardin géologique	20.000,00	Emp: 20.000,00	Simple matériaux/ouvriers
12404/72460	Travaux réparation toiture (conciergerie Harchies)	5.000,00	FR: 5.000,00	Simple facture
12401/72560	Maintenance extra (pompe étangs)	3.700,00	FR: 3.700,00	Simple facture
62001/74451	Acquisition d'accessoires pour chevaux (harnais,)	3.000,00	FR: 1.100,00 Subs: 1.900,00	Simple facture
62001/74651	Achat de 2 chevaux	5.000,00	FR: 5.000,00	Simple facture
72205/72460	Maintenance extraordinaire (réparation pompe)	4.200,00	FR: 4.200,00	Simple facture
72201/74252	Rachat de photocopieur	1,21	FR : 1,21	RICOH – paiement valeur Résiduelle
72201/74451	Acquisition matériel exploitation (cuisine)	2.000,00	FR: 2.000,00	Simple facture

76201/74198	Achat mobilier « commune amie des ainés »	500,00	Subs (100%) : 500,00	Simple facture
76201/74253	Achat matériel informatique « Papy Mamy surfeurs »	1.000,00	Subs (100%) : 1.000,00	Simple facture
76201/74451	Acquisition matériel exploitation « Commune amie des Aînés »	2.700,00	Subs (100%) : 2.700,00	Simple facture
76301/74451	Acquisition matériel exploitation (rayonnage, cuves,)	1.200,00	FR : 1.200,00	Simple facture
76401/71260	Acquisition et frais perche couverte	139.000,00	Emp: 80.875,00 ES: 58.125,00	Pas de marché 1 seul propriétaire
76701/74253	Acquisition matériel informatique (portail web,)	650,00	FR : 6.750,00	Simple facture
76401/72560	Frais ét. et tx de réfection de la piste d'athlétisme	17.000,00	Emp: 193.520,00 ES: 806.480,00	Adjudication publique
77101/74198	Achat de mobilier (pjt Kid Ideta)	6.000,00	FR : 1.800,00 Subs (70%) : 4.200,00	Simple facture
77102/74198	Acquisition de mobilier pour le musée (vitrines,)	4.000,00	FR: 4.000,00	Simple facture
77101/74253	Achat de matériel informatique (video projecteur,)	3.000,00	FR: 3.000,00	Simple facture
79003/72360	Frais ét. et tx aux églises (générateurs à air chaud,)	50.000,00	Emp 1787 de 2013	PNSP/s/facture art 26§1, 1°a
83201/74253	Achat matériel informatique ATL (imprimante,)	150,00	FR : 150,00	Simple facture
83206/74451	Acquisition matériel exploitation (titres services) (étagères,)	500,00	FR : 500,00	Simple facture
84010/74253	Achat de matériel informatique	200,00	FR : 50,00 Subs (75%) : 150,00	Simple facture
87701/73160	Frais ét. et tx égouttage et aménagement hydraulique rue du Rivage	10.000,00	Emp: 258.172,00	Adjudication publique par IPALLE
87801/72160	Travaux d'aménagement au cimetière de Blaton (extension)	20.000,00	FR : 20.000,00	PNSP art 26§1, 1°a

-----

# LISTE DES SUBSIDES

Revu sa délibération du 12 décembre 2013 fixant pour l'exercice 2014

les subsides aux sociétés locales suivant la liste annexée au dossier ad hoc au montant total de 32.437,73€;

## Attendu que:

la société « Sénior Evasion » Blaton a été dissoute (50€) la société de Handball « Les Iguanodons » a été dissoute

FIXE A L'UNANIMITE le détail des subsides attribués pour l'exercice 2014 aux sociétés locales suivant la liste annexée à la MB n°1 au montant de 32.262,73€.

-----

## DESAFFECTATION DE SOLDES D'EMPRUNTS

Sur proposition de Madame La Directrice financière;

Vu le souci de maîtriser le coût de la dette communale;

Vu les soldes des emprunts repris ci-dessous pour lesquels les dossiers sont clôturés:

# Emprunts à 5 ans :

- 1747 ⇒ Acquisition de matériel d'exploitation (guirlandes): 2.057,22€
- 1757 ⇒ Acquisition de matériel d'exploitation divers SDT : 1.342,18€
- 1759 ⇒ Acquisition de matériel d'exploitation (ég.camion): 84,91€
- 1795 ⇒ Travaux divers d'aménagement Acomal : 6.274,12€

# Emprunts à 10 ans :

- 1665 ⇒ Fr.ét.et tx isolation (musée): 7.294,92€
- 1705 ⇒ Travaux de voirie (ralentisseurs): 1.308,29€
- 1766 ⇒ Acquisition de matériel d'exploitation (vasques): 452,40€
- 1774 ⇒ Fr.ét.et tx de pose de panneaux photovoltaïques : 761,00€
- 1780 ⇒ Travaux de rénovation de zinguerie MCAE : 89,29€

### Emprunts à 20 ans :

- 1632 ⇒ Fr.ét.et tx Eglise de Ville-Pommeroeul : 18.186,17€
- 1637 ⇒ Travaux d'aménagement du musée : 131,10€
- 1661 ⇒ Fr.ét.et tx rue Sénéchal : 31.898,54€
- 1700 ⇒ Fr.ét.et tx d'extension CAP : 625,28€
- 1790 ⇒ Remplacement des vitraux Eglise de Ville-Pommeroeul : 337,42€

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation;

## DECIDE A L'UNANIMITE :

-(125€) de clôturer les emprunts dont la liste est reprise ci-dessus et d'en transférer les soldes disponibles sur le compte de fonds de subsides et d'emprunts :

- soit un montant de 9.758,43€ pour les emprunts à 5 ans
- soit un montant de 9.905,90€ pour les emprunts à 10 ans
- soit un montant de 51.178,51 €pour les emprunts à 20 ans

Et de transférer 70.842,84 € sur le fonds de réserve extraordinaire du budget 2014 (MB1)

-----

## DOTATION A LA ZONE DE POLICE BERNISSART-PERUWELZ

**DECIDE A L'UNANIMITE**. La dotation de la commune de Bernissart à la zone de police Bernissart-Péruwelz pour l'année 2014 est modifiée et portée à 922.760,05€, soit la dotation 2013 (904.666,72€) majorée de 2%.

-----

Willy Willocq, Conseiller communal et Président du CPAS, sort de la salle des délibérations, conformément à l'article L1122-19, 2° du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

-----

### CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - COMPTE 2013

Le compte du CPAS de l'exercice 2013, vérifié et accepté par cet organisme en séance du Conseil de l'Action Sociale ce 22 mai 2014, et présenté par Mr Luc Wattiez, Echevin ayant les Finances dans ses attributions, est approuvé à l'unanimité;

Il se présente suivant le tableau repris ci-dessous :

	service ordinaire	service extraordinaire
1. Droits constatés au profit du CPAS	3.026.886,36	4.285,68
Non-valeurs et Irrécouvrables	0	0,00
Droits constatés nets	3.026.886,36	4.285,68
Engagements de dépenses contractés	3.025.083,88	3.853,52
Déficit budgétaire	+1.802,48	+432,16
2. Engagements	3.025.083,88	3.853,52
Imputations de l'exercice	2.993.783,88	3.853,52
Engagements à reporter	31.300,00	0,00
3. Droits constatés nets	3.026.886,36	4.285,68
Imputations	2.993.783,88	3.653,52
Déficit comptable	33.102,48	432,16

-----

Willy Willocq, Conseiller communal et Président du CPAS, rentre dans la salle des délibérations, conformément à l'article L1122-19, 2° du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

\_\_\_\_\_\_

# MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DU SERVICE ORDINAIRE DU BUDGET 2014 DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

La modification budgétaire n°1 des services ordinaire et extraordinaire du budget 2014, approuvée par le Conseil de l'Aide Sociale le 22 mai 2014, présentée par le Président du CPAS, est arrêtée aux chiffres suivants (en €):

# SERVICE ORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	3.065.491,73	3.065.447,21	44,52
Augmentation de crédit	13.836,46	71.278,27	-57.441,81
Diminution de crédit	-11.000,00	-68.397,29	57.397,29
Nouveau résultat	3.068.328,19	3.068.328,19	0,00

La modification budgétaire n°1 du service ordinaire est approuvée à l'unanimité.

# SERVICE EXTRAORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	55.100,00	55.100,00	0,00
Augmentation de crédit	432,16	208,15	224,01
Diminution de crédit	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	55.532,16	55.308,15	224,01

La modification budgétaire  $n^{\circ}1$  du service extraordinaire est approuvée à l'unanimité.

Cette modification n'entraîne aucune adaptation de l'intervention communale.

\_\_\_\_\_\_

# EGLISE PROTESTANTE DE PERUWELZ - COMPTE 2013

Vu le résultat des votes sur le compte 2013 de la paroisse protestante de Péruwelz proposé, à savoir, 4 non et 14 abstentions, un avis défavorable est émis au compte 2013 de la paroisse protestante de Péruwelz :

Recettes: 13.700,93€ Dépenses: 13.589,25€

Boni: 111,68€

68£

Supplément communal : 3.143,92€ x 60/324 = 582,21€

# MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET 2014 - ANULATION DE LA DELIBERATION DU 31 MARS 2014

Vu l'avis défavorable du conseil communal en date du 12 décembre 2013 sur le budget 2014 de la paroisse protestante;

Revu sa délibération du 31 mars 2014 émettant un avis défavorable sur la modification budgétaire  $n^{\circ}1$ ;

Attendu que cette dernière modification budgétaire doit être annulée car l'article de dépenses choisi était un article à l'extraordinaire alors

que la tutelle estime que, vu la nature et le montant des travaux, la dépense peut être inscrite à l'ordinaire;

Vu la nouvelle version de la modification budgétaire n°1 proposée conduisant à une augmentation de dépenses à l'article 24 de 1565,40€ suite à des travaux de toiture (réparation chéneau) rendus nécessaires suite à une fuite d'eau;

Vu également l'augmentation sollicitée des interventions communales à l'ordinaire du même montant, soit pour Bernissart une augmentation de  $1565,40 \le \times 60/324$  soit  $289,88 \le$ , soit une intervention totale pour 2014 de  $1020,27 \le \times 289,88 \le \times 1310,15 \le$ ;

Attendu que l'assemblée estime que ces travaux doivent être effectués par le propriétaire et que l'on ne constate aucune trace de demande de subsides pour ces travaux;

Vu le résultat des votes sur la modification budgétaire n°1 du budget 2014 de la paroisse protestante de Péruwelz proposé;

### Décide par 4 non et 14 abstentions :

- d'annuler sa délibération du 31 mars 2014 émettant un avis défavorable sur la modification budgétaire n°1 du budget 2014 de la paroisse protestante de Péruwelz:
- d'émettre un avis **défavorable** sur la nouvelle version de la modification budgétaire  $n^\circ 1$  du budget 2014 de la paroisse protestante de Péruwelz.

-----

Martine MARICHAL, Conseillère communale et membre de la fabrique d'église de Bernissart, directement concernée, sort de la salle des délibérations, conformément à l'article L1122-19, 2° du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

-----

### COMPTE 2013 DE L'EGLISE DE BERNISSART

Vu le résultat des votes sur le compte 2013 de la fabrique d'église de Bernissart proposé, à savoir 3 non, 1 oui et 13 abstentions, un avis défavorable est émis au compte 2013 de la fabrique d'église de Bernissart, arrêté comme suit :

Recettes : 25.458,66€ Dépenses 22.999,51€

Intervention communale 22.595,09€

Boni: 2.459,15€

-----

Martine MARICHAL, Conseillère communale et membre de la fabrique d'église de Bernissart, directement concernée, rentre dans la salle des délibérations, conformément à l'article L1122-19, 2° du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation

\_\_\_\_\_\_

### COMPTE 2013 DE L'EGLISE DE BLATON

Vu le résultat des votes sur le compte 2013 de la fabrique d'église de Blaton proposé, à savoir **3 non, 2 oui et 13 abstentions**, un avis **défavorable** est émis au compte 2013 de la fabrique d'église de Blaton, arrêté comme suit :

Recettes : 22.317,74€ Dépenses : 17.396,82€

Intervention communale: 15.710,20€

Boni : 4.920,42€

-----

# CAHIER SPECIAL DES CHARGES - MARCHE DE SERVICES AUTEUR DE PROJET POUR L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL D'AMENAGEMENT N°2.3

DECIDE **A L'UNANIMITE** d'approuver le cahier spécial des charges portant sur les missions de l'auteur de projet et de retenir la procédure négociée en vue de l'attribution de ce marché.

-----

# CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LE REMPLACEMENT D'UN GENERATEUR D'AIR CHAUD A L'EGLISE DE BERNISSART

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le cahier spécial des charges relatif au remplacement et à la pose d'un générateur à air chaud à l'église de Bernissart et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

\_\_\_\_\_\_

# CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LE PLACEMENT D'UN GENERATEUR D'AIR CHAUD A L'EGLISE DE VILLE-POMMEROEUL

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le cahier spécial des charges relatif au placement d'un générateur à air chaud à l'église de Ville-Pommeroeul et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

-----

# CONVENTION AVEC IDETA POUR LA POSE DE BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Décide à l'unanimité d'approuver la convention avec IDETA relative à l'installation et l'exploitation de bornes électriques et de fixer comme emplacement le parking du Centre Omnisports du Préau.

\_\_\_\_\_\_

# PERCHE COUVERTE - PROMESSE D'ACHAT

## DECIDE à l'unanimité :

- d'acquérir à l'amiable et pour cause d'utilité publique auprès des établissements GALLEE (société anonyme « GALLEE HORECA ET DEVELOPPEMENTS » l'ensemble immobilier comprenant « café » ,terrain enclavé, grange et « perche couverte » ,le tout cadastré section B 807 C pour une contenance totale de 6 ares 40 ca. , Place Croix,13 à 7321 HARCHIES pour la somme totale de 120.000€ hormis les frais d'acquisition.
- d'approuver le compromis de vente établi par le notaire DURANT en collaboration avec le notaire JONNIAUX et de charger les notaires respectifs de l'établissement du projet d'acte authentique.

- du principe de réaliser les travaux d'aménagement une fois acquis l'établissement sis Place Croix,13 à Harchies afin que l'ensemble reçoive une affectation sportive et obtienne ainsi les subsides auprès du Service public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Bâtiments subsidiés et des Infrastructures sportives.

-----

# VENTE D'UN TERRAIN ALLEE DES PLATANES DECIDE A L'UNANIMITE :

- de vendre à l'amiable à Monsieur et Madame Livio FERRARA Allée des Platanes,4 à BERNISSART les parcelles de terrain cadastrées section B n°844 et 840 partie d'une superficie totale mesurée de 4 ares 59 sise aux lieudits « Viviers des prégux » et « rue de l'Attrape » dans le prolongement de l'Allée de
- « Viviers des préaux » et « rue de l'Attrape » dans le prolongement de l'Allée des Platanes selon le plan de Division levé et dressé par le géomètre Annick THIEBAUT le 19 juillet 2013.
- de fixer le prix définitif de vente à 18360€ hormis tous les frais liés à cette transaction à charge de la partie acquéreuse (notaire, enregistrement, estimation, frais de bornage,...).

-----

# REMPLACEMENT DE 3 CLASSES ET DES CHÂSSIS A L'ECOLE COMMUNALE DE BLATON - ACCORD SUR LES CONDITIONS DE L'EMPRUNT RELATIF A LA PART COMMUNALE

Vu l'obligation dans laquelle se trouve la commune de recourir à l'emprunt pour faire face au paiement de sa quote-part dans les travaux de remplacement de trois structures inadaptées et de châssis à l'école fondamentale communale de Blaton rue des Ecoles,26 dans le cadre du Programme prioritaire des travaux ;

Attendu que le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées a décidé en principe de garantir le remboursement en capital, intérêts et accessoires de l'emprunt que la commune contractera pour sa part dans les travaux et d'accorder pour cette même opération une subvention en intérêts :

Vu la lettre du 12 mars 2014 par laquelle Belfius Banque marque son accord ferme au sujet d'un prêt d'un montant de  $89.574,63 \le et$  d'une durée de 20 ans ;

<u>Objet : travaux de remplacement de trois structures inadaptées et de châssis, à l'école communale, rue des Ecoles, 26 à Blaton</u>

Amortissement : tranches annuelles progressives Intérêts : imputation semestrielle

Attendu que la commune sera en mesure d'assurer le paiement régulier des charges de l'emprunt qui lui incombent par des prélèvements à opérer périodiquement sur ses ressources ordinaires ;

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'emprunter auprès de Belfius Banque, sous la garantie du S.G.I.P.S un montant de 89.574,63 € qui sera affecté au paiement de

sa quote-part dans la dépense précitée et **APPROUVE** toutes les stipulations annexées au dossier ad hoc.

-----

# ENSEIGNEMENT - DECLARATION DES EMPLOIS VACANTS AU 15/04/2014

Revu la délibération du Collège communal du 24 avril 2014 déclarant vacants au 15 avril 2014 pour l'année scolaire 2014-2015, les emplois suivants et ce, pour l'ensemble des écoles communales de Bernissart :

- 2 périodes de maître(sse) spécial(e) de morale,
- 16 périodes de maître(sse) spécial(e) de religion catholique,
- 8 périodes de maître(sse) spécial(e) de religion protestante,
- 8 périodes de maître(sse) spécial(e) de religion islamique,

RATIFIE, A L'UNANIMITE, le nombre de votants étant de 18, la décision du Collège communal du 24 avril 2014, déclarant vacants les emplois dont question ci-dessus au 15 avril 2014 pour l'année scolaire 2014-2015, et ce pour l'ensemble des écoles communales de Bernissart.

\_\_\_\_\_

# ENSEIGNEMENT - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT DES COMMUNES ET DES PROVINCES (CECP)

Est DESIGNE Monsieur Francis DELFANNE, membre effectif représentant l'Administration communale de Bernissart à l'assemblée générale de l'ASBL CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces), sa suppléante sera Madame Kheltoum MARIR, Echevine, officier de l'Etat Civil.

-----

# PLAN HABITAT PERMANENT - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION WALLONNE 2014-2019 - RATIFICATION

**DECIDE A L'UNANIMITE DE RATIFIER** la décision du collège communal du 7 avril 2014 décidant d'approuver la convention de partenariat 2014-2019 entre la Région Wallonne et la commune de Bernissart relative au plan HP actualisé.

-----

# PROGRAMME DE TRAVAIL 2014 - ETAT DES LIEUX - RAPPORT D'ACTIVITES 2013 - RATIFICATION

**DECIDE DE RATIFIER A L'UNANIMITE** le programme de travail annuel du Plan Habitat Permanent 2014 ET l'état des lieux -rapport d'activités 2013.

-----

### IMSTAM - ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JUIN 2014

**DECIDE A L'UNANIMITE** D'approuver l'ordre du jour, de charger ses délégués à cette Assemblée, de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance de ce jour et de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

-----

# IDETA - ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2014

**DECIDE A L'UNANIMITE** D'approuver :

le point 1 : Approbation du Rapport de gestion 2013 consolidé;

le point 2 : Approbation des comptes 2013 consolidés et de l'affectation du résultat;

le point 3 : Rapport du Commissaire - Réviseur;

le point 4 : Décharge au Commissaire - Réviseur;

le point 5 : Décharge aux Administrateurs ;

le point 6 : Prise de participations;

le point 7 : Divers - Modifications mineures aux statuts suite aux remarques formulées par la tutelle.

Les délégués représentant la commune de Bernissart, désignés par le Conseil communal du 25 février 2014, seront chargés lors de l'Assemblée générale du mercredi 27 juin 2014, de se conformer à la volonté exprimée par la présente assemblée.

-----

### IGRETEC - ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2014

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifié par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

# **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver :

- le point 1° : Affiliations/Administrateurs;
- le point 2°: Modification statutaire;
- le point 4°: Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2013;
- le point 5°: Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2013 ;
- le point 6°: Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2013;
- le point 7°: In House : Modifications.

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le conseil communal en sa séance du 28 mai 2014 et de charger le collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

-----

# IPFH - ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2014

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifié par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

-----

## **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver :

### <u> Art.1 :</u>

le point 2°: Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013;

le point 3°: Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2013;

le point 4°: Décharge à donner aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2013.

De charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 28 mai 2014 et de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

IPALLE - ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2014

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la

**DECIDE A L'UNANIMITE** D'approuver, aux majorités suivantes, le point ciaprès inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2014 de l'Intercommunale IPALLE :

décentralisation justifié par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

- 1. Approbation des comptes annuels au 31.12.13 de la SCRL IPALLE;
- 2. Décharge aux Administrateurs;
- 3. Décharge au Commissaire (Réviseur d'entreprises);
- 4. Remplacement de Monsieur Damien YZERBYT par Madame Mathilde VANDORPE en qualité d'Administrateur.

De charger les délégués de la commune de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil communal et de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

\_\_\_\_\_\_

CAHIER SPECIAL DES CHARGES DES TRAVAUX RUE NOTRE DAME
Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifié par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

-----

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection de la rue Notre Dame à Pommeroeul et le devis estimatif de 80.892,00€ Hors TVA ou 97.879,32 TVA Comprise et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

-----

# APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le Procès-verbal du conseil communal précédent est approuvé sans remarque.

\_\_\_\_\_\_

### PAR LE CONSEIL :

La Directrice Générale, Véronique BILOUET Le Bourgmestre, Roger VANDERSTRAETEN

-----